

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absents excusés : MANNA Julien (est appelé à siéger DEDUN Bernard), BLASER Michel (donne pouvoir à LACROIX Serge), BERTHOLINO Michèle (donne pouvoir à MOREL Denis), LONG Grégoire, JAILLET Bernard, RODIA Christophe

Absent : PEUGET Magali,

Secrétaire de séance : CAPELLI Célestin

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2017

2. Délégation d'attribution : décision de Bureau

3. Finances

- Pacte financier et fiscal de solidarité
- Allocation de compensation 2017 définitive
- Allocation de compensation 2018 provisoire
- Taxe GEMAPI

4. Développement économique et mutualisation

- ZA Les Quarrés
- Aide à l'immobilier d'entreprise
- Initiative Jura : cotisation

5. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Spectacles scolaires : convention avec Côté Cour
- Aire de jeux Multi-accueil : choix du prestataire

6. Culture et Communication

- Ludythèque :
 - Conventions de prêt
 - Désherbage « Autorisation et convention avec l'ALCG »

7. Tourisme, Commerce et patrimoine

- Aménagement du site du Regardoir
- Site archéologique : projet culturel et scientifique

8. Environnement et PNR

- PDIPR : plan triennal d'entretien et d'aménagement
- Validation des fiches action TEPOS 2018/2019

9. Personnel

- RIFSEEP : délibération complémentaire
- Mise à jour du tableau du personnel

18h30, Le Président, Mr Pascal GAROFALO souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée à la salle des fêtes de Meussia. Il remercie la presse, les élus et le personnel de Jura Sud d'être présent ce soir.

Pascal GAROFALO précise qu'il y a eu depuis le dernier conseil communautaire, 3 réunions de commissions, 2 réunions de bureaux, 3 réunions des services, 2 commissions des Maires.

Le Président ajoute que le compte rendu du dernier conseil communautaire sera envoyé par mail aux 17 mairies dès demain et nous indique que 2 documents sur table sont à leurs dispositions.

Il dresse un bilan des différentes commissions qui ont eu lieu depuis le dernier conseil communautaire du 14 décembre dernier. Les comptes rendus ont été envoyés par mail sauf 2 qui arriveront prochainement.

Pour ce conseil, il est proposé à Mr CAPELLI Célestin, délégué titulaire d'ETIVAL, d'être secrétaire de séance. Mr CAPELLI accepte.

Le Président présente les différentes excuses.

Cindy CONCLOIS procède à l'appel ; le quorum étant atteint, il propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2017

Le Président demande s'il y a des remarques à formuler concernant ce compte rendu validé par Jean-Charles DALLOZ. Personne ne se manifestant, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

2. Délégation d'attribution : décision de Bureau

Le Président procède à la lecture de la Décision de Bureau :

N° 001/2018 : du 16 janvier 2018
Tourisme, commerce et patrimoine
CONCOURS PHOTO

Pascal GAROFALO précise qu'il y a eu une « coquille » dans l'ordre du jour envoyé aux conseillers communautaires, à savoir, une ligne qui n'est pas apparue à l'impression des convocations. Il s'agit du point « Aire de jeux multi-accueil : choix du prestataire » pour la commission Pays de Ludy – affaires scolaires et petite enfance. Il demande si l'assemblée est d'accord pour intégrer ce titre à l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, cette proposition est votée, acceptée et remise à l'ordre du jour.

(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

3. Finances

● Pacte financier et fiscal de solidarité

Pascal GAROFALO propose de voter les principes d'élaboration du pacte financier et fiscal de solidarité dont les travaux ont commencé il y a 3 ans et demi.

Il explique que la Communauté de Communes avec ses 17 communes pour 7 281 habitants (RP 2015 -INSEE), possède depuis toujours de vrais avantages liés à une identité forte du Pays de l'enfant et à des infrastructures intercommunales de qualité qui offrent à notre population des services équivalents à ceux d'une ville moyenne. Il explique que Jura Sud a toujours été mis en avant grâce au travail réalisé depuis plus de 20 ans.

Il précise qu'aujourd'hui la CCJS mène une politique ambitieuse au niveau :

- Economique : zone des Quarrés, CFA du sport,
- Scolaire : groupement scolaire du RPI Etival, Les Crozets, Châtel de Joux,
- Culturel : fibre et haut débit, contrat culturel du territoire,
- Touristique : étude sur le site du Regardoir, le site archéologique et lac de Coiselet,
- Sportif : vestiaires de Coyron,
- Sociale : la maison des aînés,
- Environnemental : PLUI, TEPOS

La collectivité continue d'œuvrer autour de 4 grandes valeurs :

- ⇒ **Unité du territoire** : 17 communes sont réunies par une même identité connue et reconnue « Pays de l'enfant ».
- ⇒ **Solidarité** : qu'elle soit communale ou intercommunale, elle est nécessaire pour continuer d'avancer et maintenir notre dynamique de développement.
- ⇒ **Subsidiarité** : L'EPCI vient en appui des communes. Elle « fait » lorsque la commune « ne peut pas faire », soit en raison de ses compétences soit en raison de ses moyens.
- ⇒ **Complémentarité** : ce sont nos différences qui sont nos richesses (diverses et variées) et qui contribuent à l'attractivité de notre territoire.

Le Président explique que depuis le début de notre réflexion sur ce Pacte, notre communauté de communes comme les communes qui la composent, se sont adaptées à de nouvelles lois, (les lois ALUR et NOTRe entre autres), nous confiant de plus en plus de compétences, et pas des moindres (PLU, GEMAPI, etc.) tout en subissant une contrainte financière inédite avec une baisse non discontinuée des dotations d'Etat (750 000 € pour Jura Sud depuis 2014).

C'est là qu'est l'enjeu du Pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS) : (que les actions et services soient communautaires ou communales), il va définir le niveau d'exigence à atteindre, maintenir et optimiser les moyens financiers disponibles pour le territoire.

Pascal GAROFALO explique les principes du PFFS :

- **Garantir** aux communes une autonomie financière durable qui tient compte de leurs projets d'investissement et éviter toute augmentation des taux d'impositions communaux (principe de base),
- **Assurer** à la CCJS un coefficient d'intégration fiscale consolidé (0.501 aujourd'hui) afin d'éviter la perte de 270 000 € de DGF (le minimum étant de 0.500),
- **Ne pas augmenter** la pression fiscale sur les contribuables,
- **Augmenter** la dotation globale de fonctionnement intercommunale.

Pour se faire, il est proposé une optimisation fiscale par :

- une augmentation importante des impôts locaux communautaires,
- une baisse des impôts communaux,
- une redistribution du montant de l'impôt communautaire supplémentaire aux communes afin que celles-ci aient des recettes stables (à voir avec chaque commune) sous la forme de :
 - fonds de concours,
 - prise en charge par la CCJS du FPIC communal.

Le Président propose d'acter les principes du Pacte, étape nécessaire pour aller à la rencontre de chaque commune et y définir un Pacte spécifique à chaque municipalité. Ces réunions de travail devront se faire obligatoirement en présence du Maire et du secrétaire de Mairie.

Pascal GAROFALO explique que le Pacte est un outil d'avancement pour le territoire.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le PFFS.

Denis MOREL prend la parole et explique que le pacte reste complexe pour les communes et les conseillers municipaux. Il dit que celui-ci est un nouveau souffle pour la communauté de communes et qu'il est favorable au pacte.

Cependant, il demande comment va se contractualiser ce pacte entre les communes et la communauté de communes et si la communauté de communes n'a pas tous les droits au niveau de ce contrat.

Le Président lui répond que ce contrat est attaquant si on outrepassé nos droits, que l'Etat ne nous laisserait pas faire ce que l'on veut et que ce n'est pas la volonté de la CCJS.

Il confirme que ce pacte est un souffle nouveau pour Jura Sud, tout comme le PLUi.

Il explique que les rendez-vous en mairies seront plus explicites avec des chiffres, et permettront de détailler les besoins de chaque commune. Le chiffrage sera basé sur un produit supplémentaire de 500 000€ afin de consolider le CIF. Cette somme sera répartie sur les 17 communes de Jura Sud suivant la base et le taux de chacune.

Serge LACROIX prend la parole et explique que chaque commune est différente et que baisser les impôts reste un choix personnel pour elle. Certaines sont endettées (ex : Moirans jusqu'en 2021) d'autres non.

S'engager à baisser les impôts (décision en exécutif) signifie moins de travaux pour la commune de Moirans (l'eau et l'assainissement qui prennent beaucoup sur le budget). De plus, Moirans aimerait améliorer son bourg centre.

Pascal GAROFALO prend la parole et confirme que chaque cas est différent.

Gérald HUSSON prend la parole et explique que le pacte est en effet une mécanique complexe et qu'il est difficile de se l'approprier surtout que chaque commune est un cas particulier. Il précise qu'il ne faut pas omettre les enjeux de ce Pacte.

Claude BENIER ROLLET demande la parole et explique qu'il aimerait que le fonds de concours entre la CCJS et les communes se fasse en préservant les recettes communales de fonctionnement.

Le Président répond qu'il souhaite effectivement privilégier les fonds de concours sur des dépenses de fonctionnement lié à un équipement mais que chaque commune fera ce qu'elle souhaite pour le bien de sa commune.

De plus, si toutes les communes font ce choix, cela simplifiera le travail de Mme ROLAND au niveau du budget, mais qu'il est tout à fait possible de le mettre en recettes d'investissement (réalisation de travaux) au bon vouloir de la commune.

Gérald HUSSON précise que des éléments de réponse concernant le PFFS sont disponibles sur « Fonds de concours intercommunaux » sur le site internet de la DGCL.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions et reprecise l'intérêt de l'optimisation fiscale.



Guy MOREL prend la parole et explique que sa perception concernant le pacte s'est améliorée. Cependant, il souhaiterait que les attributions de compensation soient réétudiées.

De plus, il pense qu'il sera très compliqué de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 1.2% , contrainte présentée par KPMG (Mr Cochet).

Président met au vote les principes du PFFS qui sont approuvés à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

• Allocations de compensation 2017 définitives

Le Président nous rappelle que suite aux dispositions des lois ALUR, NOTRe et MAPTAM, les compétences transférées à la Communauté de Communes Jura Sud **au 1^{er} janvier 2017**, sont les suivantes :

- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Le rapport de la CLECT en date du 31 août 2017 a acté la prise en charge par la Communauté de Communes Jura SUD de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ainsi que le coût des procédures de modification et de révision. Le coût de la procédure d'élaboration du PLUi est estimé à **180 000.00 €** avec un financement potentiel à 40% soit une charge restante estimée à 108 000.00 €. Il a été également nécessaire d'anticiper les dépenses des procédures à venir, ainsi que les charges liées à l'instruction des actes d'urbanisme qui sera prochainement transférée aux collectivités. Sont également prises en compte les dépenses des cotisations versées au PNR pour la procédure SCOT.

Pour financer les dépenses évoquées, la méthode dérogatoire avec l'application d'un coefficient/habitant à l'ensemble des communes membres a été retenue. La valeur de ce coefficient permettra de couvrir les dépenses futures liées non seulement à la mise en œuvre du PLUi, mais également à toutes les procédures qu'il sera nécessaire de mener tout au long de la vie de ce document ainsi que du SCOT Haut-Jura.

L'estimation de la dépense par habitant a été déterminée par l'application d'un coefficient de **3.00 €** à la population de chaque commune.

Il explique que cette méthode présente l'intérêt d'être plus équilibrée puisque toutes les communes participent aux dépenses à venir sur des bases équivalentes.

Toutes les communes ayant délibéré favorablement à cette méthode de fixation, les AC 2017 sont à modifier en conséquence.

Par ailleurs, le transfert de charges liées aux zones d'activité économique étant nul, cette compétence ne modifie pas le AC.

Après avoir énuméré les allocations de compensation 2017 de chaque commune, Le Président met au vote ces montants qui sont approuvés à l'unanimité.

(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

• Allocations de compensation 2018 provisoires

Gérald HUSSON explique que la dernière compétence transférée à la Communauté de Communes Jura Sud **au 1^{er} janvier 2018** est la GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et que par délibération du 14/09/2017, la Communauté de Communes Jura Sud a transféré cette compétence au PNR du Haut-Jura.

Le résultat des différents travaux menés en collaboration avec le syndicat mixte du PNR du Haut-Jura pour l'élaboration d'un plan d'actions sur 5 ans répondant aux enjeux et objectifs de l'exercice de la compétence GEMAPI, démontre un coût prévisionnel net de 50 317,00€ par an et ce sur les 5 années à venir.

La Communauté de Communes Jura Sud s'est engagée à financer ce montant, soit depuis son budget général ou comme le prévoit la loi soit par une taxe GEMAPI financée par les contribuables (ménages et entreprises).

Il explique que pour financer les dépenses évoquées, la méthode dérogatoire ou dite de 'fixation libre' avec aucune modification des AC est souhaitée.

L'ensemble des dépenses devant être couvertes par la taxe GEMAPI et dans l'attente des délibérations liées au rapport CLECT, il est proposé de maintenir les AC 2018 de façon provisoire au montant des AC 2017.

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

• Taxe GEMAPI

Gérald HUSSON explique que la Communauté de Communes Jura Sud est maintenant compétente sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations depuis le 1^{er} janvier 2018. Une Commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 22 janvier 2018 pour étudier le transfert de cette compétence selon 4 scénarios :

- ⇒ Droit commun
- ⇒ Fixation libre (dérogatoire) : déduction des AC selon un coût moyen par habitant (7,51€)
- ⇒ Fixation libre (dérogatoire) : déduction des AC selon un coût moyen par habitant (2,67€) avec un complément apporté par la taxe GEMAPI
- ⇒ Fixation libre (dérogatoire) : Aucune baisse des AC avec une prise en charge uniquement par la taxe GEMAPI.

Le rapport va être communiqué aux communes dès demain qui auront 3 mois pour approuver le rapport. Le Conseil communautaire pourra ensuite se positionner sur l'un des scénarios : la délibération communautaire sera soumise aux conseils municipaux qui auront à nouveau 3 mois pour délibérer sur le scénario choisi.

Dominique GRESSET prend la parole et demande à Gérald HUSSON ce que l'on va réellement délibérer sur la GEMAPI dans les communes.

Gérald HUSSON lui explique que la délibération porte dans un premier temps sur l'ensemble du rapport CLECT puis dans un deuxième temps, sur le fait de toucher ou non aux AC pour le financement de la GEMAPI.

Gérald HUSSON explique qu'au titre de la Haute-Vallée de l'Ain et de l'Orbe, la CCJS dispose de 3 délégués au sein de la gouvernance « Grand cycle de l'eau » (GEMAPI et hors GEMAPI). Ils peuvent être soit les délégués actuels soit de nouveaux délégués. Il est proposé que les différents secteurs géographiques les plus impactés soient représentés. Après échanges avec l'assemblée, il est proposé les noms suivants :

- Gérald HUSSON, délégué et Daniel TOURNIER, suppléant
- Michel BLASER, délégué et Didier BERREZ, suppléant
- Alain RIGAUD, délégué, et Julien MANNA, suppléant

Le Président explique que concernant la GEMAPI, l'Etat nous transfère cette compétence sans moyens supplémentaires et que c'est à nous de la financer (15 300 000 € montant des travaux pour le Pays du Haut Jura).

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

4. Développement économique et mutualisation

- ZAE Les Quarrés

Serge LACROIX prend la parole et nous explique que l'aménagement de la ZAE d'une surface totale de 7ha est prévu pour 2018 avec l'appui d'Aintégra, Maître d'œuvre. Une demande de subvention est en cours auprès des services d'Etat au titre de la DETR et/ou du FSIL (projet inscrit au Contrat de ruralité). Le plan de financement inclus les acquisitions déjà réalisées.

Serge LACROIX détaille le plan de financement prévisionnel.

Il est demandé aux conseillers d'approuver le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention auprès de l'Etat.

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.

(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Aide à l'immobilier d'entreprise (suite à délibération votée le 14 septembre 2017)

Concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise, Serge LACROIX nous rappelle l'enjeu de cette aide de la Communauté de Communes Jura Sud pour maintenir les entreprises et les emplois sur le territoire en faisant lever vers l'aide régionale.

A ce jour, le cadre de l'aide définie par la CCJS s'arrête à la construction et l'extension en reprenant les termes de la Région. Cependant, la Région a revu sa propre définition et nous a fait savoir que le champ d'action de la CCJS porte également dans certains cas sur de la réhabilitation.

Il est donc proposé de modifier le descriptif de l'aide en y ajoutant le terme « réhabilitation ».

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.

(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Initiative Jura : cotisation

Serge LACROIX nous explique que comme chaque année, Initiative Jura fait un appel de fonds correspondant au nombre de projets implantés sur Jura Sud et accompagnés par l'association. Pour l'année 2017, **3 675 €** sont demandés : ils correspondent à l'accompagnement de 7 projets implantés sur la CC Jura Sud.

Pour maintenir son action, il explique qu'une cotisation à l'association à hauteur de **170€** est demandée pour 2018 (association départementale). Pour rappel, environ 6 projets d'entreprises implantés sur la CCJS, sont aidés financièrement chaque année par Initiative Jura.

Le Président met au vote cet appel de fonds et cette cotisation qui sont approuvés à l'unanimité.

(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

5. Pays de Ludy : affaires scolaires et petite enfance

- Spectacles scolaires : convention avec Côté Cour

Alain RIGAUD prend la parole et nous explique que chaque année, la CCJS finance plusieurs spectacles scolaires adaptés à l'âge des enfants de la petite enfance au CM2. La programmation est faite en partenariat avec Côté Cour, scène conventionnée jeune public, dans le cadre d'une convention annuelle.

Pour 2017-2018, le coût est de 6620€ (7470€ en 2016-2017) : cette baisse est une fausse bonne nouvelle car elle reflète la baisse des effectifs dans les écoles.

Il est proposé de renouveler cette convention pour 6620€ (pour 4 spectacles).

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Aire de jeux Multi-accueil : choix du prestataire

Alain RIGAUD nous explique que dans le cadre de la rénovation et extension du multi-accueil Pause Câlin implanté à Moirans en Montagne, la construction d'une nouvelle aire de jeux (70m²) est envisagée en face de la crèche. Celle-ci remplacera la précédente qui a déjà été enlevée.

Elle sera destinée aux enfants de 1 à 6 ans et vient ainsi compléter une offre existante dans le quartier de l'enfant, (aires devant et sur le côté du musée pour les plus grands).

Le choix de son emplacement privilégiera une fréquentation optimale pour la crèche et l'accueil de loisirs Tom Pouce des petits. Son accès sera public (accessible à toutes les familles locales ou touristes).

Il nous explique également que des devis (4 entreprises) pour cet aménagement ont été examinés mercredi 7 février 2018 en sa présence ainsi que celle de l'élue chargée de l'enfance à la mairie de Moirans-en-Montagne, Mme Laurence MAS. Suite à cette analyse, il est proposé de retenir l'entreprise DIVERS CITE SERVICES pour un montant de 36 000 € HT.

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

6. Culture et Communication

*Ludythèque :

- Convention de prêt

Claude BENIER ROLLET explique que les médiathèques de Jura Sud ont pour objectif, lors des accueils de classes, de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la lecture. Ainsi il leur est proposé lors de leur visite, la lecture plaisir ou découverte, la manipulation des documents, l'appropriation des lieux et de leurs règles (cf. Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique).

Il explique que le changement de la convention actuelle était devenu nécessaire pour simplifier la procédure et redéfinir l'organisation et la participation entre les médiathèques et les classes de Jura Sud.

Cette nouvelle convention s'adresse uniquement aux établissements scolaires de Jura Sud : elle pose l'organisation et les modalités de participation des classes de Jura Sud à l'accueil proposé par la médiathèque, elle définit les règles d'emprunts de documents par les écoles et elle pose les obligations de chacune des parties pour une meilleure collaboration entre les établissements scolaires et la médiathèque.

Claude BENIER ROLLET donne la parole à Sophie BENARD JOLY concernant la fréquentation de la médiathèque : elle explique que pour l'année 2017, il y a eu environ 13000 visiteurs et que les cours d'informatique ont un grand succès auprès des seniors.

Le Président met au vote cette convention qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Désherbage : autorisation et convention avec l'ALCG

Claude BENIER ROLLET donne la parole à Sophie BENARD JOLY qui explique que désherber ne signifie pas supprimer des documents mais examiner les collections des médiathèques et les trier. Certains documents seront détruits si les informations sont périmées ou s'ils sont abîmés ou sales. D'autres qui ne correspondent pas ou plus aux besoins des usagers mais dont les informations restent valables pourront être donnés. Ainsi des ouvrages qui font références mais dont la présentation n'est plus très engageante, pourront être mis en réserve pour des demandes spécifiques.

Pour les usagers, des informations obsolètes nuisent à la crédibilité des collections, des documents sales ou vieillis donnent une image négative du service, et les documents d'un niveau inadapté découragent les lecteurs.

A contrario, une présentation aérée met en valeur les documents récents et valorise donc les médiathèques. Des collections fiables, adaptées et diversifiées peuvent attirer de nouveaux usagers.

De plus, pour les agents qui gèrent les médiathèques, retirer les documents inadaptés permet un rangement plus facile et plus rapide au quotidien et une meilleure efficacité dans la recherche documentaire.

Claude BENIER ROLLET précise qu'accumuler les documents pour faire nombre ne sert à rien, des ouvrages vieillis ou salent «polluent» les collections et dévalorisent les médiathèques.

Le Président met au vote le désherbage des médiathèques intercommunales qui est approuvé à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

7. Tourisme, Commerce et Patrimoine

- Aménagement du site du Regardoir

ETUDE DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DU REGARDOIR

(Synthèse Rendu Cabinet d'études – décembre 2017)

Jacques ZANINETTA prend la parole et explique le contexte du projet.

Compte tenu du flux routier actuel, la fréquentation potentielle du site est de 100 000 à 150 000 visiteurs / an. Il décrit le schéma d'aménagement distribué aux conseillers.

De nombreux partenaires sont identifiés. C'est un projet ambitieux que la communauté de communes Jura Sud ne pourra porter seule.

Serge LACROIX prend la parole et explique que le besoin en financement pour un tel projet est d'au moins 70%.

- Site archéologique : projet culturel et scientifique

Jacques ZANINETTA nous présente l'état d'avancement sur le dossier mené avec la DRAC. Celle-ci va mener avec les étudiants de l'Université de Franche-Comté et un bénévole des fouilles complémentaires sur le site. Ces fouilles permettront de collecter des données scientifiques pour dans un deuxième temps rédiger un projet culturel et scientifique ; préalable à toute autre démarche (étude de programmation...).

Un projet culturel et scientifique est un document qui définit les grandes orientations et les stratégies du site à la fois en ce qui concerne les collections et les publics.

8. Environnement et PNR

• PDIPR : plan triennal d'entretien et d'aménagement

Gérald HUSSON explique que la Communauté de Communes Jura Sud a inscrit 248 km de sentiers au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée -PDIPR-. Dans ce cadre, un soutien financier du CD39 est possible sur les 3 ans à venir sur 4 axes distincts :

- **Entretien et balisage** : Celui-ci est fait par l'équipe verte d'insertion de l'ADAPEMONT. L'équipe verte assure tout au long de l'année les réajustements nécessaires qu'il s'agisse de balise, réparation de poteaux, détournement de sentiers pour des raisons de débordage ou autres. Ces travaux permettent aux randonneurs de circuler dans de bonnes conditions qu'ils soient à pied, vélo ou cheval. Le financement est à hauteur de 10 € / km soit 2 480 €/an sur 3 ans.
- **Aménagement et valorisation** (passages VTT, barrières de sécurité, panneaux d'interprétation, etc.) financé à hauteur de 20 % et plafonné à une dépense de 70 000.00 € soit pour Jura Sud 14 000.00 €
- **Aménagement de points de départ** : 7 panneaux de départ seront installés pour une bonne identification du parcours à effectuer. La pose sera assurée en 2018 par l'équipe verte d'insertion de l'ADAPEMONT. Ils peuvent être financés à hauteur de 50 % avec plafonnement (subvention maxi de 24 800 €)
- **Création de parcours permanent Trial et VTT électrique**, financés à hauteur de 50 % avec une dépense minimum de 20 000.00 €.

Il n'est pas certain que tous les projets se réalisent dans les 3 ans. L'objectif est de demander une aide au taux maximum au Département du Jura.

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

Gérald HUSSON présente à l'assemblée Maxime BACCHETTI, chargé de mission PLU et PLUi sur le siège de la CCJS ainsi qu'au Parc National du Haut Jura.

• Validation des fiches action TEPOS 2018/2019

Gérald Husson propose de se référer aux documents de travail qui ont été déposés sur table.

Il explique que conformément à ce qui est prévu dans la démarche TEPOS, un plan d'actions pluriannuel est proposé. Une part des actions est portée sur l'ensemble du territoire TEPOS (les 4 CC du Haut-Jura concernées) et une partie est spécifique à la CC Jura Sud. Plusieurs de ces actions sont déjà en cours. Il en profite pour remercier le travail fourni par Olivier GAMARD et précise que celui-ci reste disponible pour tout renseignement complémentaire.

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

9. Personnel

• RIFSEEP : délibération complémentaire

Pascal GAROFALO prend la parole et explique qu'une prime forfaitaire mensuelle a été mise en place pour les auxiliaires de puériculture.

Il précise que lors du conseil communautaire du 14 décembre dernier, la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP Régime Indemnitaire qui tiendra compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel à compter du 1^{er} janvier 2018 a été approuvée à l'unanimité.

Ainsi, pour les cadres d'emploi qui ne sont pas encore transposable, des primes existantes restent valables, dont la prime mensuelle des Auxiliaires de Puériculture, prime qui n'a pas été reportée dans la délibération. Il convient donc de l'ajouter afin de pouvoir poursuivre son versement.

De plus, il convient d'ajouter le grade des animateurs à notre délibération. Les modalités de classement et de versement restent les mêmes que pour les cadres d'emploi présentés en décembre.

Le Président met au vote cette délibération qui est approuvée à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

• Mise à jour du tableau du personnel

L'agent Marianne WEISSENBACHER qui est en contrat au sein du service des publics du musée du jouet depuis 2 ans a réussi le concours d'animateur.

C'est un agent qui donne entière satisfaction et à qui nous souhaitons proposer une stagiairisation à compter du 1^{er} mars prochain. Cette décision permettra d'une part de pérenniser le poste et garder un agent qui donne entière satisfaction, et d'autre part, de remédier à la problématique à laquelle nous sommes confrontés, à savoir qu'à l'issue de deux années de contrat, nous ne pouvons plus lui proposer de reconduction.

Il convient donc de mettre à jour notre tableau du personnel en conséquence et de créer le poste d'animateur correspondant. Ce poste viendra en remplacement d'un des postes d'assistant de conservation.

Le Président met au vote ces 2 délibérations qui sont approuvées à l'unanimité.
(Résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 0 abstention).

Pascal GAROFALO annonce le retour de Mr David OLIVIER au siège de la communauté de communes Jura Sud en remplacement d'Elodie LACROIX sur le poste de chargé de Communication et de la Culture.

Le Président nous annonce que Mme JAVOUREZ Sylvie, responsable de la Commission Vie Sportive et Associative et Responsable de la gestion des équipements sportifs nous quitte pour un projet personnel (demande de mise en disponibilité) à partir du 1^{er} mai 2018 et qu'en vue de son remplacement, la CCJS va recruter 2 agents : 1 agent d'entretien (Gestion de l'Hébergement du musée du jouet, gestion des locaux CC Jura Sud) et 1 agent technique pour seconder Salim BOUZIOUK et s'occuper de la Commission Vie Sportive et Associative.

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à **20h48**.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 FEVRIER 2018

Le Président,

Les conseillers communautaires,

The image contains approximately 15 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style and legibility. Some are clearly identifiable, such as 'Zlong' at the top center, 'Cimpurii' to its right, 'Berin' on the left side, 'AB' in the middle, 'Amfand' on the right side, and 'Lud.' at the bottom center. Other signatures are more abstract or stylized, including 'Dini', 'S', 'E', 'B', 'Sh', and 'Amfand' (repeated). The signatures are scattered across the page, with some overlapping.